

Liste des pièces à fournir pour la constitution du dossier de retraite additionnelle transmis à l'Association pour la Prévoyance Collective

Si je pars au titre du régime général de la sécurité sociale (RGSS): ancienneté, carrière longue, handicap, limite d'âge.

- Formulaire de demande de régime additionnel (annexe 2)
- RIB
- livret de famille ou carte d'identité valide pour les célibataires sans enfants.
- Relevé de carrière CARSAT
- Relevé de points AGIRC-ARRCO
- Attestation des services accomplis pour les personnes ayant effectué leur service national ou militaire (Etat signalétique des services)
- Attestation des droits ouverts pour Carrière Longue ou handicap le cas échéant
- Estimation Retraite personnalisée de la CARSAT pour les départ retraite au 1^{er} octobre afin de déterminer la date du taux plein.

Si je pars au titre du régime temporaire (RETREP) :

Le dossier de retraite additionnelle est constitué en même temps que le dossier de liquidation.



Attention : nouveautés à la rentrée 2025.

Les envois de dossier doivent désormais être entièrement dématérialisés par mail à votre gestionnaire. Aucun dossier envoyé par voie postale ne sera traité.

Si vous ne connaissez pas l'adresse mail de votre gestionnaire, vous devez vous rapprocher du secrétariat de la DEP à ce.dep@ac-nantes.fr

L'adresse mail générique retraitedep@ac-nantes.fr n'est plus gérée depuis le 01/09/2025.

Aucun dossier envoyé sur cette adresse depuis cette date ne pourra être traité.